

Réf: Dossier 311359

Avis de constitution

SOCIETE « AFRIQUE KHIDMA »

Siège ABIDJAN, COCODY, ANGRE CHATEAU TERRAIN
SOTRA, Lot 0, Ilot 0

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 11/03/2024 et enregistrés au CEPICI le 30/04/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AFRIQUE KHIDMA »

Objet : Aménagement Foncier,
Lotissement-Immobilier,
Agroalimentaire,
Minier,
Aéronautique,
Import-Export,
Courtage.

Et pour la réalisation de l'objet social :

l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN, COCODY, ANGRE CHATEAU TERRAIN

SOTRA, Lot 0, Ilot 0

Dirigeant(s) M KOUYATE ABDOUL-KARIM (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-05347 du 31/05/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°32361/GTCA/RC/2024 du 31/05/2024

